

---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021****L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT ET UN SEPTEMBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 15 septembre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Anne-Marie POTOT, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Claudette DAGUIN, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Véronique CHAUVEAU.

**OBJET : Vie associative – Subventions sur projets aux associations – Appel à projets « Pour une alimentation saine et durable accessible aux Angevins en situation de précarité » – Attribution – Exercice 2021**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le CCAS d'Angers a organisé un appel à projets dans le but de renforcer les actions de lutte contre la précarité alimentaire, promouvoir les projets visant à réduire le gaspillage alimentaire et les projets en faveur d'une alimentation durable, responsable et solidaire.

L'objectif est également d'encourager les acteurs associatifs ou acteurs privés à but non lucratif à inventer des partenariats pour développer des réponses innovantes sur le territoire.

En réponse à un cahier des charges prédéfini, 10 candidatures ont été éligibles. Chaque candidat a été auditionné par un jury d'élus, présidé par Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée du CCAS. Ce jury a délibéré le 28 juin dernier et a retenu 2 projets répondant pleinement aux ambitions de cet appel à projets :

- Solidarifood : « Déploiement des tentes antigaspi sur les marchés en plein vent » pour une subvention de 8 500 €,

- Lycée Wresinski : « Superette solidaire » pour une subvention de 4 000 €.

Ces subventions sont inscrites au chapitre 65, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du Budget Principal 2021 du CCAS.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration attribue à l'unanimité, ces subventions aux 2 associations concernées pour un montant total de 12 500 €.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

